



Succession blocage compte bancaire

Par **BLONDEAU CHANTAL**, le 17/04/2018 à 17:40

Bonjour

Mon pere est décédé le 06/01/2018 il possédait un compte bloqué dans une banque je suis la seule héritière et il y a aussi un testament qui fait état de ces avoirs en ma faveur Mais comme la somme est relativement importante je n'ai pas l'argent pour payer les droits Puis-je faire une délégation irrévocable au profit du trésor et la donner à la banque La banque peut elle me faire une caution bancaire au profit du trésor

Ou bien y a t il une solution

Je suis héritière de cet argent mais comme je n'ai pas pour payer les droits je ne bénéficie encore de rien

Avez vous une idée de ce que je dois faire pour débloquer ce compte

Merci

Par **youris**, le 17/04/2018 à 17:57

bonjour,

je suppose qu'il n'y a aucun notaire en charge de cette succession.

vous devriez essayer de négocier avec le trésor public qui accepte volontiers d'attendre pour payer les droits de succession.

salutations

Par **BLONDEAU CHANTAL**, le 17/04/2018 à 18:22

certes je peux essayer mais quid de l'argent bloqué sur le compte la banque ne fera pas de virement si le trésor ne lui donne pas le feu vert ?

Par **youris**, le 17/04/2018 à 19:08

pour quelle raison, ce compte est-il bloqué ?

Par **Visiteur**, le 17/04/2018 à 22:19

Bsr

Le notaire peut faire débloquer une somme pour les droits à payer.